

# GUIDE fédéral



3<sup>e</sup> partie Fiches techniques

## 3<sup>e</sup> partie GUIDE fédéral des écoles de golf

## Fiches techniques

Recommandations, documents et outils pour aider à la mise en place et au fonctionnement d'une école de golf



Réussir la formation et l'éducation au jeu de golf pour les jeunes de 5 à 17 ans

Document réalisé par Philippe URANGA, Priscille DESPRES, Frédérique DORBES : conseillers techniques de la ffgolf pour la Commission Jeunes : Muriel Foulquié, Présidente

Membres : Roro Basset, Frédéric Ciardelli, Philippe Le Coz, Jean-Luc Poulain

Permanents ffgolf : Frédérique Dorbes, Alexandre Bosseray,

Ludivine Kreutz, Charlotte Marlier

#### Contacts utiles:

#### Fédération française de golf

68, rue Anatole France • 92309 Levallois-Perret cedex Tél. 01 41 49 77 71 • golf.juniors@ffgolf.org ffgolf@ffgolf.org • www.ffgolf.org • @ffgolf • #ffgolf

Ludivine KREUTZ - 01 41 49 77 71 - ludivine.kreutz@ffgolf.org Charlotte MARLIER - 01 41 49 77 28 - charlotte.marlier@ffgolf.org

#### Rejoignez-nous sur www.ffgolf.org













## Sommaire

## 3e partie - Fiches pratiques

ADMINISTRATIF : formulaires et modèles Fiche d'inscription à l'école de golf – modèle Fiche d'urgence médicale Autorisation d'accompagnement en transport Autorisation parentale de filmer, photographier, exploiter et diffuser l'image Autorisation parentale de prélèvement en cas de contrôle anti-dopage Fiche sanitaire de liaison Règlement intérieur (ou charte de l'école de golf) Feuille de présence	4 5 6 7 8 10 12 14
LES REPÈRES AVANCÉS Repère Orange Repère Violet Les 7 repères officiels incluant les 2 repères avancés	15
LES PARCOURS «DISTANCES JEUNES»	18
SUIVI & ENCADREMENT SPORTIFS  Fiche de suivi sportif des jeunes  Tutoriel de suivi sportif des jeunes sur Extranet  Fiche suiveur de partie  Fiche préparation du sac de golf	22
LE RECRUTEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE DE GOLF Le golf à l'école primaire Les outils éducatifs (dont «Mon Carnet de Golf») L'aménagement des rythmes scolaires et l'activité golf Tableau récapitulatif de mise en place de l'activité dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires	28
COMMANDE DE DOCUMENTS ET MATÉRIEL  Commande de documentation sur Extranet  Bon de commande du sac pédagogique École de golf-ffgolf	32
CONTRATS ET CONVENTIONS  Exemple de convention : structure privée / Association Sportive  Le contrat de travail type du pro (CDI intermittent)  Annexe au contrat de travail à durée indéterminée intermittent / temps partiel	33
DOCUMENTS DIVERS  La trousse de secours	41
Exemples de fiches baby-golf	43

#### Nota:

Les textes et fiches pratiques de cette 3° partie du GUIDE fédéral des écoles de golf sont téléchargeables sur Extranet dans l'onglet «Documentations» puis «Jeunes, Scolaires et Universitaires».

Ces documents ont été mis sur le net pour suivre les évolutions administratives et réglementaires en temps réel.

### FICHE D'INSCRIPTION

(logo de l'AS ou du club)	INSCRIPTION ÉCOLE DE GOLF SAISON/	РНОТО
	FICHE D'INSCRIPTION ÉCOLE DE GOLF	
	SAISON/	
Nom et prénom de l'enfant :		
Date de naissance :		Tél:
Adresse :		
Numéro de licence :		Index :
Certificat médical	□ Fourni □ Non-fourni	
Niveau drapeaux / OPENS		
Nom de la mère :		Prénom:
Adresse de la mère :		
Tél. fixe :		Tél portable:
E-mail :		
Nom du père :		Prénom:
Adresse du père :		
Tél fixe:		Tél portable:
E-mail :		
Groupe d'École de Golf choisi :		
Jour et horaires :		
Paiement comptant :	□ Espèce □ Chèque	
Paiement en plusieurs fois :	□ En chèques de€	

#### FICHE D'URGENCE MÉDICALE

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :
Domicilié(e) (s) au :
Autorise(nt) les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Club/Ligues/ Comité Départemental deà prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur
Le Club/ Ligue /Comité Départemental des'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :
N° de téléphone domicile
N° de portable de la mère
N° de téléphone du travail de la mère
N° de portable du père
N° de téléphone du travail du père
N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir
Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)
Fait à en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

#### **NUMÉROS UTILES:**

**La Commission Médicale ffgolf**: Tél: 01.41.49 77.40 / Fax: 01.41.49.77.22

sportif@ffgolf.org

**SAMU**: 15 ou le SMUR le plus proche Centre Antipoison (PARIS): 01 40 05 48 48

Pompiers: 18

### AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT PAR UN ENTRAÎNEUR OU UN BÉNÉVOLE DU CLUB

Nous soussignés, Madame et Monsieur
Demeurant :
Autorisons les entraîneurs ou bénévoles désignés par le club à véhiculer notre enfant pour se rendre sur un lieu d'hébergement ou un lieu d'entraînement ou de championnat.
Signature des parents :

## AUTORISATION DE FILMER, PHOTOGRAPHIER, EXPLOITER L'IMAGE ET DIFFUSER L'IMAGE

Je (nous) soussigné(s)
domicilié(s) au
autorise(sons) (nom de l'association, du responsable)et coordonnées du siège
- à filmer (et/ou photographier) , sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon (mes) enfant(s) mineur(s)nom(s) - prénom(s)
<ul> <li>à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'association sportive/à l'école de golf.</li> </ul>
<ul> <li>à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) sur le site internet de l'association sportive/de l'école de golf jusqu'à ses 18 ans</li> </ul>
Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s), notamment dans un but commercial ou publicitaire.  Cette autorisation est donnée sans limitation de durée à compter de sa signature, mais pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite de ma part, adressée à (nom de l'association, du responsable)
Fait à Le
Signatures des représentants légaux (père et mère) précédées de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »
Le père : La mère :

## PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS

Depuis 2011, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) a développé le nombre de contrôles antidopage par voie de prélèvements sanguins. À ce titre, nous vous informons que la ffgolf a fait l'objet du premier contrôle de ce type en août 2012.

L'article R 232-52 du Code du Sport (Annexe I) prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur <u>qu'au vu</u> <u>d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.</u>

Le même article précise que <u>«l'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôles»</u> susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de <u>participer à une compétition pour une durée de deux ans.</u>

Le Ministère des Sports en collaboration avec l'AFLD a souhaité mettre à disposition des fédérations sportives un formulaire d'autorisation (Voir Annexe II).

La ffgolf invite ses Clubs, lors de la prise ou du renouvellement de licence, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs et Ligues Régionales sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

La ffgolf reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires aux coordonnées suivantes :

#### **Direction Technique Nationale:**

Docteur Olivier ROUILLON - Médecin Fédéral National <u>Direction Juridique & Vie Fédérale</u> : Olivier GARCIA 01 41 49 77 15 / olivier.garcia@ffgolf.org

#### Annexes:

- références légales ;
- modèle autorisation.

#### ANNEXE 1 : RÉFÉRENCES CODE DU SPORT

#### Article R232-52

La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance notamment :

- du délégué fédéral prévu à l'article R. 232-60 ou d'une personne désignée par la Fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué fédéral ou d'inexécution de sa part de l'obligation mentionnée à l'article R. 232-60 ;
- de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation ;
- de l'escorte prévue à l'article R. 232-55.

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

## AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS (En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :
Agissant en qualité de père, mère ou représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé :
(Nom Prénom de l'enfant) :
Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :
(Nom et Prénom de l'enfant) :
Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.
Il est valable pour la saison sportive (indiquer millésime)
Fait à, le
Signature:

#### «Article R. 232-52 du code du sport :

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle <u>et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).</u>

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.



Code de l'action sociale et des familles

### Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant. Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé.

Enfant :	□ fille		garçon		Date de naissance :										
Nom : Adresse :				F	Prénom :										
Accueil:  stage compound to stage/de Lieu du stage/de  I - Vaccinations	de la c la cor	om mpe	étition :		té ou aux c	certificats de v	acci	natio	ons de l'enfant)						
Vaccins obligatoires	Vaccins 🚊 🗧 Dernier rappe				Va	ccins nmandés	oni	non	Date						
Diphtérie					Hépatite	e B									
Tétanos					Rubéole	е									
Poliomyélite					Coqueli	uche									
ou DT polio					Autres	(préciser)									
ou Tétracoq															
B.C.G.															
Joindre un certificat d Nota : le vaccin anti-l II - Renseignem	<u>tétaniqu</u>	ie ne	e présente	aucune o			а ра	s ét	é immunisé par les v	raccins obligatoires.					
L'enfant doit-il suiv Si oui, joindre une notice, et marquées Attention : aucun	ordon au nom	nar de	<b>ice</b> récei l'enfant).	nte et les	médicar	ments corre	spo	nda		□ non es d'origine, avec la					
L'enfant a-t-il déjà			•		-										
Rubéole	V	aric	elle	An	gine	Scarlati	ne		Coqueluche						
□ oui □ non	□ oι	ıi_	□ non	□ oui	□ non	□ oui □	l no								
Otite	Re	oug	eole	Orei	illons	Rhumat	ism	e a	rticulaire aigu						
□ oui □ non	□ οι	лi	□ non	□ oui	□ non		Ιοι	ıi	□ non						

Allergies : médicamenteuses alimentaires	□ oui □ non		_
Préciser la cause de l'allergi	e et la conduite à	à tenir :	
Indiquer les <b>difficultés de san</b> précisant les dates et les <b>préc</b>			alisation, opération, rééducation) en
III - Recommandations uti	les :		
Préciser si l'enfant porte des lun	ettes, des prothèse	es auditives, des prothèses denta	aires, etc ?
IV - Responsable légal de			
Nom:	Prénom :		
Adresse pendant le stage/com	pétition :		
Tél. domicile :	travail:	portable :	
Nom et tél. du médecin traitan	t (facultatif)		
	tition à prendre, l	e cas échéant, toutes mesur	s portés sur cette fiche et <b>autorise</b> le es ( <i>traitement médical, hospitalisation,</i>
Signature (précédée de la mention	on lu et approuvé) :	Date :	
A remplir par	le responsable du	ı stage/de la compétition à l'att	ention de la famille
Nom et coordonnées du respo	nsable du stage/o	ompétition :	
Observations :			

## Règlement intérieur école de golf

## Saison .... /....

La commi	ssion	«jeunes»
Le préside Le directeu		
dans le cadre de se	s statuts. Il a ét	our but de préciser le fonctionnement de l'association té adopté par l'organe compétent selon les statuts de l'AS, emble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

#### **Préambule**

Le règlement est rédigé afin de définir les règles de fonctionnement de l'école de golf, le rôle et les missions des différents acteurs.

- · Signature du label école de golf ffgolf
- La nature des missions des principales personnes de l'AS et de la structure privée dans le cadre de l'école de golf.
- L'école de golf ouverte aux jeunes de 4 à 17 ans dans l'année en cours
- · La période

#### Les modalités d'adhésion

- La licence obligatoire
- · Les informations concernant le jeune
- Le certificat médical
- Les modalités d'inscription (conditions de paiement, de remboursement, pièces à fournir...)

#### Les activités et leurs conditions de pratique

- Le tarif des différentes activités proposées, éventuels tarifs réduits
- La composition des groupes
- Les objectifs de chaque groupe et le programme pédagogique
- Les animations et évaluations proposées
- Le planning

#### Règles de bonnes conduites

- · La ponctualité, l'assiduité, le salut d'arrivée et de départ
- Le respect des consignes, du terrain et du matériel
- Les règles spécifiques : prévenir en cas d'absence, éteindre son téléphone, etc.
- Les conditions de pratique et de sécurité (ex : possibilités de pratique en autonomie)

#### Parcours, practice, matériel et locaux

Cet article définit précisément les conditions d'utilisation (qui peut utiliser, quand, quoi, sous quel contrôle), d'entretien du matériel et des locaux ainsi que les conditions de prêts et les mesures de réparation en cas de détérioration.

- · L'accès libre sur le parcours en fonction du niveau (drapeaux et repères traditionnels) et zones d'entraînement.
- · Jetons de practice

#### Les procédures d'accueil, de départ des jeunes et de déplacements

· Les conditions d'accueil et de départ des jeunes

Se déplacer pour représenter l'association est une activité courante. Il est donc opportun de préciser certaines règles de bonne conduite et préciser les responsabilités de chacun.

- L'utilisation de véhicules personnels et l'assurance (personnel ou de l'association)
- L'utilisation des voiturettes de golf sur le terrain (déplacement autorisé à condition que le conducteur soit majeur)
- Les principes d'organisation et de délégations lors des compétitions ou des entraînements sur un autre golf (qui ? quand ? comment ? où ? avec qui ? pourquoi ?)
- · La conduite à tenir lors des déplacements
- · La participation aux frais (taux de remboursement) ou non remboursement

#### Les personnes bénévoles : rôles et missions

L'existence des commissions : rôles, modalités de constitution, fonctionnement

- La réunion des parents
- · Les bilans réguliers
- · Les moyens de communication
  - o tableau d'affichage
  - o e-mails, courriers, newsletter, Facebook, Twitter

#### Conditions d'exclusion ou de suspension de l'élève

Les définir et expliquer la procédure.

Pendant la séance, sur le parcours, au club-house, en représentation du club, etc.

#### Informations relatives aux assurances

Assurances Responsabilité civile et assurances complémentaires « accidents corporels » de la ffgolf http://www.ffgolf.org/La-federation/Assurance

#### La feuille de présence

Il est recommandé de faire l'appel à chaque séance pour les raisons suivantes :

- 1. Sur le plan sportif :
  - Suivi du jeune
  - Évaluation de son implication
- 2. Sur le plan de la responsabilité
  - S'assurer que le jeune est bien présent vis-à-vis des parents. La responsabilité des acteurs de l'école de golf peut être engagée à partir du moment où le jeune est accueilli pour sa séance. Les conditions d'accueil sont préalablement validées en début de saison avec les parents (sur un compte rendu d'une réunion avec les parents ou sur le règlement intérieur).

Exemple de feuille de présence ci-après

														FE	JILL	E DE	PR	ÉSE	NCE	ÉCC	DLE	DE C	OLI	F								
École de golf Groupe : Pro :	de:	e: Saison sportive/  Bénévole(s):																														
Noms et prénoms		Dates des séances d'École de Golf											Nombre de séances manquées par enfant																			

## LES REPÈRES AVANCÉS

#### LE REPÈRE AVANCÉ 7 : REPÈRE ORANGE

L'installation sur un terrain d'un repère de jeu officiel supplémentaire, le repère 7 (repère orange), va permettre d'identifier un parcours dont la distance sera de 2200 à 2750m. La longueur correspond à un parcours installé sur 18 trous mais ces repères, préconisés pour les joueurs dont la mise en jeu est inférieure à 120m, peuvent n'être installés que sur 9 trous.

Pour que ce parcours puisse être utilisé pour les passages des drapeaux dans les écoles de golf, il est recommandé d'équilibrer les trous courts (maximum 90m), les trous moyens (+-/ 135m, entre 90 et 165m) et les trous longs (entre 165 et 220m) pour une longueur sur 9 trous comprise entre 1100 et 1375m.

C'est sur les 9 trous de ce parcours des repères 7 (repères orange) que les enfants passeront les drapeaux bleu, jaune, blanc et bronze.

Afin d'être homologué et permettre ainsi la gestion des index, ce parcours doit comporter des repères fixes (orange) et doit être enregistré sur l'extranet du club.

#### Enregistrement et homologation des repères 7 (repères orange) :

La création puis l'homologation de ce nouveau repère ne demande pas l'intervention d'un étalonneur. Cela se fait sur l'Extranet du club.

Si le club a plusieurs terrains, il faut tout d'abord sélectionner le terrain sur lequel ces repères vont être installés. (Rubrique «club» puis «les terrains»).

Une fois le terrain choisi, entrer les « PAR », les coups reçus et les distances. Attention, il faut renseigner les 18 trous et donc dupliquer les 9 trous de l'aller sur le retour même si les repères ne sont installés que sur les 9 premiers trous.

#### Illustration n°1:



Après avoir cliqué sur « enregistrer » et « envoyer à la ffgolf », le club recevra instantanément de la ffgolf une confirmation de réception puis, dans les jours qui suivront, une confirmation d'homologation.

Note labellisation: Pour un club labellisé ou en cours de labellisation, c'est cet enregistrement qui permettra au club de valider un des éléments du critère 2 du tableau de bord: «un parcours des repères 7 (repères orange) compris entre 2200 et 2750m (sur 18 trous) enregistré sur Extranet».

#### La dernière étape consistera à mettre le RMS-Clubs à jour :

La confirmation d'homologation du repère 7 par la ffgolf sera accompagnée d'un message invitant le club à mettre à jour son RMS-Clubs. Pour cela le club devra se rendre sur le module **RMS-Clubs Licenciés** et mettre à jour la partie « Messages en attente fléole ».

Le repère 7 sera alors automatiquement intégré au module RMS-Clubs Compétitions.

Le club pourra ainsi prévoir des compétitions de ces nouveaux repères avancés 7 et gérer des index de 54 à 36 pour toutes les catégories d'âge.

Lorsque des enfants de l'EdG passeront leur drapeau de bronze, il faudra créer une compétition du repère 7. Les scores remis après le passage des drapeaux devront être rentrés sur RMS et publiés.

#### LE REPÈRE AVANCÉ 6 : LE REPÈRE VIOLET

L'installation sur un terrain d'un repère de jeu officiel supplémentaire, le repère 6 (repère violet) va permettre d'identifier un parcours intermédiaire entre le repère 5 et le repère 7 dont la distance sera comprise entre 3500 et 4200m sur 18 trous (référence valable pour un par 72).

Ce repère de départ, préconisé pour les joueurs dont la mise en jeu est de 120 à 140m, sera installé sur les 18 trous du parcours. Afin que ce repère soit facilement identifiable par les joueurs débutants et les plus jeunes et qu'il ne nécéssite pas de tonte supplémentaire, il est recommandé de l'installer à chaque début de fairway.

Afin d'être homologué et permettre ainsi la gestion des index, ce repère doit comporter des repères fixes et doit être enregistré sur l'extranet du club.

#### Enregistrement et homologation des repères 6 (repères violets) :

La création puis l'homologation de ce nouveau repère ne demande pas l'intervention d'un étalonneur. Cela se fait sur l'Extranet du club. Si le club a plusieurs terrains, il faut tout d'abord sélectionner le terrain sur lequel ces repères ont été installés. (Rubrique «club» puis «les terrains»).

Une fois le terrain choisi, entrer les distances, vérifier les « PAR » et les coups reçus.

#### Illustration n°2



Après avoir cliqué sur « enregistrer » et « envoyer à la ffgolf », le club recevra instantanément de la ffgolf une confirmation de réception puis, dans les jours qui suivront, une confirmation d'homologation.

#### La dernière étape consistera à mettre le RMS-Clubs à jour :

La confirmation d'homologation du repère 6 par la ffgolf sera accompagnée d'un message invitant le club à mettre à jour son RMS-Clubs. Pour cela le club devra se rendre sur le module **RMS-Clubs Licenciés** et mettre à jour la partie «Messages en attente fléole».

Le repère 6 sera alors automatiquement intégré au module RMS-Clubs Compétitions.

Le club pourra ainsi prévoir des compétitions de ces nouveaux repères avancés et gérer des index de 54 à 0 pour toutes les catégories d'âges.

#### Note sur l'utilisation de ce repère dans la composition du parcours recommandé pour la catégorie U12 filles :

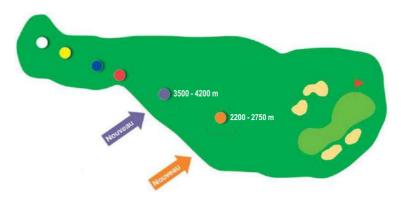
Si le repère 6 a été construit en référence aux distances « trou par trou » préconisées pour les U12 filles (consulter vademecum fédéral), il pourra être utilisé tel quel lors des compétitions jeunes pour cette catégorie d'âge.

En revanche, si le club a opté pour une installation au début de chaque fairway, la distance totale sur 18 trous de ce repère sera probablement plus courte que la distance préconisée pour la catégorie U12 filles (+/- 4200m). Dans ce cas, le club pourra construire un parcours composite pour cette catégorie d'âge en s'appuyant sur les repères 5 et 6.

#### LES 7 REPÈRES OFFICIELS DE JEU INCLUANT LES 2 REPÈRES AVANCÉS

Une fois les deux repères homologués par la ffgolf, le club disposera de 7 repères officiels :

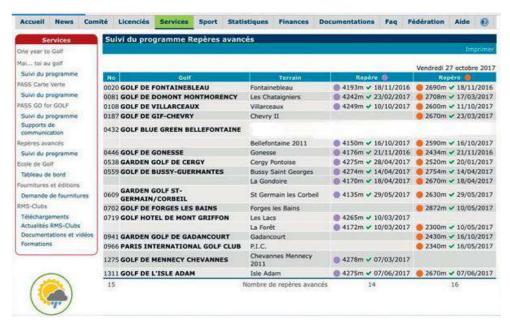
<u>Illustration n°3</u> : dessin des 7 repères officiels de jeu d'un parcours



<u>Illustration n°4</u> : affichage des 2 repères avancés homologués violet (repère 6) et orange (repère 7) tel qu'il apparaît sur l'Extranet d'un club.

Dor	nnées administratives   Gr	uide de:	Golfs	Les	adres	ses Le	s terrain	S					Impr	ime	
01 Les Chataigniers 02 Les Bruyères 03 Châtaigniers Jeunes Garçons 04 Châtaigniers Jeunes Filles															
Don	nnées du terrain Envoye	r le terr	ain Rep	oères	avan	cés									
			(FF	G) Le	s Ch	ataignie	rs - 18 i	trous -	Par 7	1					
11.0	rain officiel : Oui Actif : lonnage : Oui Date		orisation mologati	A DATE OF	Control of the last	Dernière CPT jouée : 09/10/2017 Date Homologation : 01/01/2000									
	Les repères						Limite	НСР		55	s	Slo	Slope		
Nº	Libellé	Par	Dst.	ETL	HML	Idx D	Idx M	U16	U12	Dames	Mess.	Dames	Mess.		
1	Repères Noirs	71	5789	4	4	-9	-9	-9	-9	77,3	71,4	141	140	0	
2	Repères Blancs	71	5774	4	4	-9	-9	-9	-9	77,2	71,3	140	140	1	
3	Repères Jaunes	71	5481			-9	-9	-9	-9	75,4	69,7	137	134	0	
4	Repères Bleus	71	4989	-	4	-9	-9	-9	-9	72,4	67,2	130	129	0	
5	Repères Rouges	71	4857	-		-9	-9	-9	-9	71,7	66,6	128	128	1	
6	Repères Violet	72	4242	~	4	-9	-9	-9	-9	67,9	63,2	125	125	1	
7 🔴 Repères Orange 72 2708 🗸 🗸					26,5	26,5	26,5	36	54	54	80	80	(3)		

<u>Illustration n°5</u> : affichage des repères avancés homologués tels qu'il apparaît sur l'Extranet d'une ligue ou d'un comité départemental.



#### PRÉCONISATIONS FÉDÉRALES POUR LES DISTANCES DE JEU DES JEUNES

La ffgolf encourage les clubs à faire jouer les jeunes de distances correspondant à leur catégorie d'âge.

Pour chaque catégorie d'âge, le club devra définir (et enregistrer sur RMS Clubs) le repère de jeu qui se rapprochera le plus de la distance de jeu préconisée pour la catégorie d'âge concernée.

Ces distances de jeu sont préconisées dès le passage du drapeau d'Argent (9 trous) puis du drapeau Or (18 trous).

Ensuite, pour tous les jeunes classés, ces distances de jeu devront être utilisés **au minimum pour toutes les compétitions organisées spécifiquement pour les jeunes** et idéalement à chaque fois que les jeunes joueront sur le parcours, même dans le cadre d'une compétition de club, dès lors qu'une série junior à part pourra être créée (cf partie 2 : utilisation des séries par âge lors des compétitions)

1. Le club définit pour chaque catégorie d'âge le repère de jeu officiel qui permettra aux jeunes de jouer des distances de jeu conformes aux préconisations fédérales (en référence à une longueur totale de parcours).

Le club doit définir, pour chaque catégorie d'âge, le repère qui se rapproche le plus possible des préconisations fédérales pour leur classe d'âge en référence à une distance totale sur 18 trous.

Illustration n°1: Préconisations fédérales sur les distances Jeunes :

Catégories sportives	Distances de jeu préconisées sur 18 trous Référence à un PAR 72
Minimes Garçons	5945m
Minimes Filles	5035m
Benjamins	5540m
Benjamines Filles	4660m
U12 Garçons	4910m
U12 Filles	4275m
U10 Garçons	4390 m
U10 Filles	3740 m

Dans l'exemple ci-dessous, le club, après avoir comparé les distances des repères officiels de jeu et les préconisations fédérales par catégorie d'âge, a choisi d'attribuer le repère blanc aux minimes garçons, le repère jaune aux benjamins garçons, le repère bleu aux minimes filles, le repère rouge aux Poussins garçons ainsi qu'aux Benjamines et le repère violet aux U12 filles et aux U10 garçons..

Illustration n°2 : Tableau des repères de jeu pour chaque catégorie d'âge

Préconisations fédérales par catégorie d'âge			Repères offi pour cha	ciels du parc que catégori	
Minimes Garçons	5945m	=>	repères 2	BLANC	5985m
Benjamins	5540m	=>	Repère 3	JAUNE	5581m
Minimes Filles	5035m	=>	Repère 4	BLEU	5123m
Poussins Garçons	4910m	=>	Repère 5	ROUGE	4780m
Benjamines	4660m	=>	Repère 5	ROUGE	4780m
U12 Filles	4275m	=>	Repères 6 VIOLET 4050		4050m
U10 Garçons	4390 m	=>	Repères 6 VIOLET 405		

Il faut idéalement que les repères 6 (repères violets) aient été installés car, dans le cas contraire, les U12 filles (et les U10 Garçons) joueront forcément un parcours trop long , le repère 5 (rouge) dont la longueur est la plus courte n'étant jamais sur une distance qui pourra leur correspondre.

Afin de pouvoir être réutilisés à chaque fois qu'un club souhaitera faire partir les jeunes du repère qui correspond à leur âge, le club devra enregistrer ces repères dans RMS-Club dans les « séries par âge ».

#### 2. CRÉATION DES SÉRIES PAR ÂGE SUR RMS-Clubs

Lorsque qu'une compétition sera créée pour faire jouer les jeunes, il est donc indispensable qu'elle soit créée en utilisant des «séries par âge» et non des «séries par index» comme cela se fait traditionnellement dans les clubs.

En effet, si l'on reste sur des séries par index, le départ de jeu du jeune qui lui sera attribué dépendra de son index alors que son repère de jeu doit être fonction de son âge d'où l'intérêt de la création de ces séries par âge.

Exemple : Dans un club, un U12 d'index 18 devrait généralement partir des jaunes. Avec des « séries par âge », le repère qui lui sera attribué sera le repère rouge (si l'on prend les repères de jeu de notre illustration n°2).

Un benjamin d'index 4 devrait surement partir des repères blancs. Avec les séries par âge, il partira des repères jaunes.

La création de ces « séries par âge » va permettre aussi de présenter les résultats avec un classement par catégorie d'âge : « minimes filles » « minimes garons », « Benjamins garçons »... et non par index : série 1, série 2, série 3...

Pour créer ces « séries par âge », le club doit aller dans le module Compétitions de RMS-Clubs et doit faire comme s'il voulait créer une compétition. Il doit donc commencer par sélectionner le terrain sur lequel se jouera la compétition et ensuite, il doit sélectionner « séries par âge » et définir, pour chaque catégorie d'âge :

• L'âge concerné (sélectionner « âge dans l'année »)

o Minimes âge début : 15 âge fin : 16 o Benjamins âge début : 13 âge fin : 14 o U12 âge début : 0 âge fin : 12

• Dans la mesure où le club décide de définir un repère de jeu différent pour ses poussins et ses poucets/enfants, il devra scinder sa catégorie U12 en deux :

- La formule de jeu : strokeplay qui est la formule de jeu de référence pour les jeunes
- Le terrain : il faut sélectionner le terrain sur lequel le repère choisi est enregistré
- Le repère de jeu :Il suffit de sélectionner l'un des 7 repères de jeu officiels du terrain.

Note: La configuration de ces séries par âge va déterminer aussi la façon dont seront présentés les résultats. Si l'on veut par exemple, pour les benjamins, avoir un classement de tous les benjamins et ne pas avoir 2 classements séparés avec un classement pour les benjamins et 1 et un autre pour les benjamins 2, il faut donc regrouper les benjamins 1 et les benjamins 2 sous une même catégorie « Benjamins » avec un âge de début de 13 ans et un âge de fin de 14.

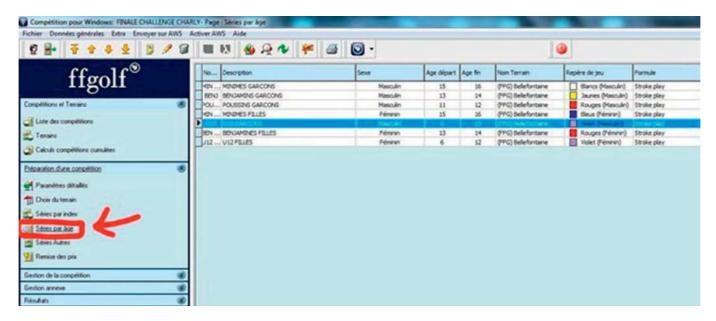
Après avoir défini les caractéristiques des repères pour chaque catégorie d'âge, le club ne doit pas oublier d'enregistrer (disquette verte) puis de cliquer sur « sauver séries d'âge par défaut ». Le fait de « sauver par défaut » va permettre au club de garder en mémoire dans RMS-Clubs les repères utilisés pour chaque catégorie d'âge. A chaque fois qu'il souhaitera créer une compétition avec des « séries par âge », les séries telles qu'elles ont été configurées et sauvegardées par défaut s'afficheront automatiquement.

Illustration 3 : création sur RMS-Clubs Compétitions des «séries par âges» (affichage sur RMS d'un club).



Illustration 4 & 5 : «séries par âges» créées sur RMS-Clubs

No Description	Sexe	Age départ	Age fin	Nom Terrain	Repère de jeu	Formule
MIN MINUMES GARCONS	Masculin	15	16	(FFG) Bellefontaine	Blancs (Masculn)	Stroke play
BENJ BENJAMINS GARCONS	Masculin	13	14	(FFG) Bellefontaine	Jaunes (Masculin)	Stroke play
POU POUSSINS GARCONS	Masculin	11	12	(FFG) Bellefontaine	Rouges (Masculin)	Stroke play
MIN MINIMES FILLES	Féminin	15	16	(FFG) Bellefontaine	Bleus (Féminin)	Stroke play
UID UID GARCONS	Mesodin	6	10	(FFG) Selefontaine	Wolet (Masculin)	Stoke (kry
3EN BENJAMINES FILLES	Féminin	13	14	(FFG) Bellefontaine	Rouges (Féminin)	Stroke play
J12 U12 FILLES	Féminin	6	12	(FFG) Bellefontaine	Violet (Féminin)	Stroke play



Dans l'exemple ci-dessus, le club XXX a choisi pour chacune de ses catégories d'âge le repère de jeu officiel le plus proche des préconisations fédérales pour la catégorie d'âge concernée.

#### Utilisation des « séries par âge » lors des compétitions

Lorsque le club créera une compétition et souhaitera faire jouer les jeunes des repères correspondant à leur âge et non à leur index, il suffira d'utiliser les « séries par âge » enregistrées dans RMS et, en fonction de son âge, un jeune se verra attribuer automatiquement son repère.

Ces « séries par âge » ayant été sauvegardées « par défaut », cela permettra au club de les retrouver à chaque fois qu'il souhaitera faire jouer les jeunes en fonction de leur âge et non de leur index. En revanche, si lors d'une compétition, il souhaite faire une modification, il lui suffira de modifier les spécificités de sa (ou ses) série(s) d'âges. S'il veut conserver ces changements, il cliquera sur « sauver séries d'âge par défaut ». S'il sait que pour les prochaines compétitions, il préférera rester sur ses séries d'origine, il lui suffira d' « enregistrer » ce changement mais de ne pas le « sauver par défaut »

Cas de notre club XXX : Si, exceptionnellement, il souhaite faire partir tous les U12 du même repère, il lui suffira de supprimer sa série U10 et d'étendre l'âge de sa série U12 (de 0 à 12 ans)

L'utilisation de ces « séries par âge » doit être systématique lors des compétitions spécifiques jeunes ou lors des compétitions réservées à l'EdG.

Il est aussi tout à fait possible de les utiliser sur une compétition où les repères de jeu des adultes seront définis en fonction de leur index « séries par index » et ceux des jeunes en fonction de leur âge « séries par âge ». En effet, dans RMS, ces deux séries peuvent être utilisées sur la même compétition et ne nécessite pas de créer une autre compétition en parallèle pour les jeunes.

#### 3. Préconisations fédérales de jeu pour la catégorie U10

Pour toute la filière sportive fédérale, les jeunes de la catégorie U10 sont généralement inclus dans la catégorie U12.

Il est en effet important que les U10, surtout les meilleurs, fassent partie des mêmes classements (et donc jouent les mêmes parcours) que les poussins 1 et 2 pour pouvoir être classés avec eux et prétendre aussi aux mêmes qualifications d'où la catégorie globale U12.

En revanche, <u>au niveau du club</u>, (et éventuellement aussi à un niveau départemental), il est recommandé de dissocier les poucets garçons de la catégorie U12 pour leur permettre de jouer des distances plus courtes que les poussins. En effet, la distance de jeu recommandée pour les U10 garçons est de 4390m (contre 4910m pour les U12 garçons).

Pour le jeu en club, la préconisation fédérale de repère de jeu U10 garçons est le repère de jeu 6 (violet / 3500m-4200m) qui est certes un peu plus courte que la distance de jeu recommandé mais tout à fait adaptée.

Pour le jeu en club, la préconisation fédérale de repère de jeu U10 filles est le repère de jeu 6 (violet). Etant compris entre 3500 et 4200m, il pourra parfois être un peu plus long que la distance de jeu préconisée pour cette catégorie d'âge mais c'est le repère qui se rapproche le plus de la distance de jeu préconisée.

Cette préconisation fédérale pour les U10 est applicable dès les passages des drapeaux Argent et Or pour des jeunes U10.

En revanche, tant que les jeunes U10 n'ont pas obtenu le drapeau d'Argent, il est recommandé de les faire jouer en compétition à partir du repère 7 sur lequel ils ont obtenu le drapeau de bronze. Lors de parties d'entrainement, ils peuvent commencer à jouer du repère 6 pour préparer leur test du drapeau d'Argent.

#### 4. Mise en place de Parcours Jeunes composite dans le cadre de l'organisation d'une épreuve fédérale

Lors de compétitions fédérales Jeunes, les minimes, les benjamins et les U12 devront jouer de distances de jeu « trou par trou » bien précises.

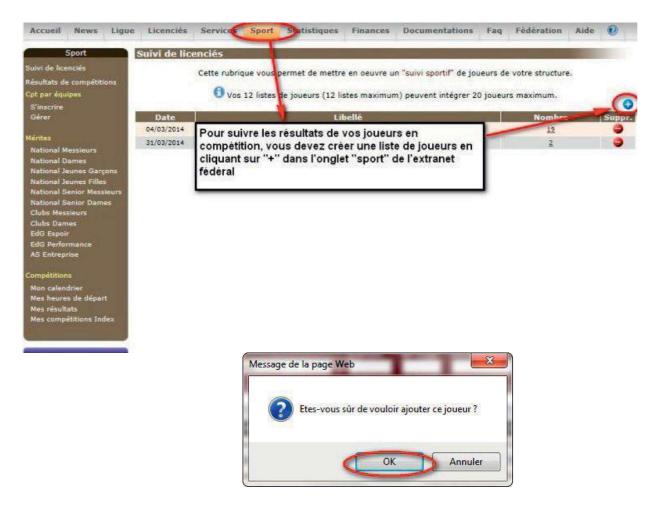
Cela demande alors la création de parcours Jeunes « composite » qui sont obtenus <u>en combinant les repères de jeu officie</u>ls. Ces **parcours « Jeunes »** respectent **trou par trou** les recommandations de distances par catégorie d'âge.

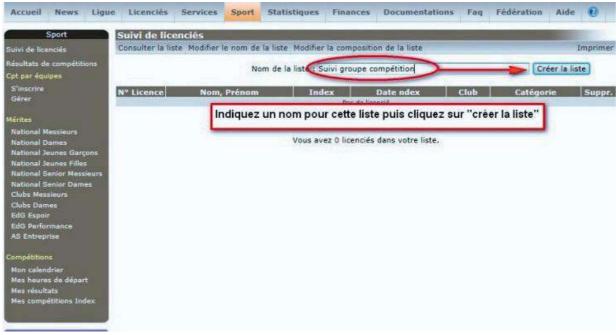
Le club pourra être amené à mettre en place ces parcours jeunes composite s'il doit par exemple organiser une épreuve fédérale jeunes. Dans ce cas, il lui est recommandé de demander de demander l'appui de sa ligue d'appartenance. Un mode d'emploi est aussi à sa disposition dans la rubrique documentation de l'extranet fédéral (en haut de la page « Jeunes, scolaires et universitaires »).

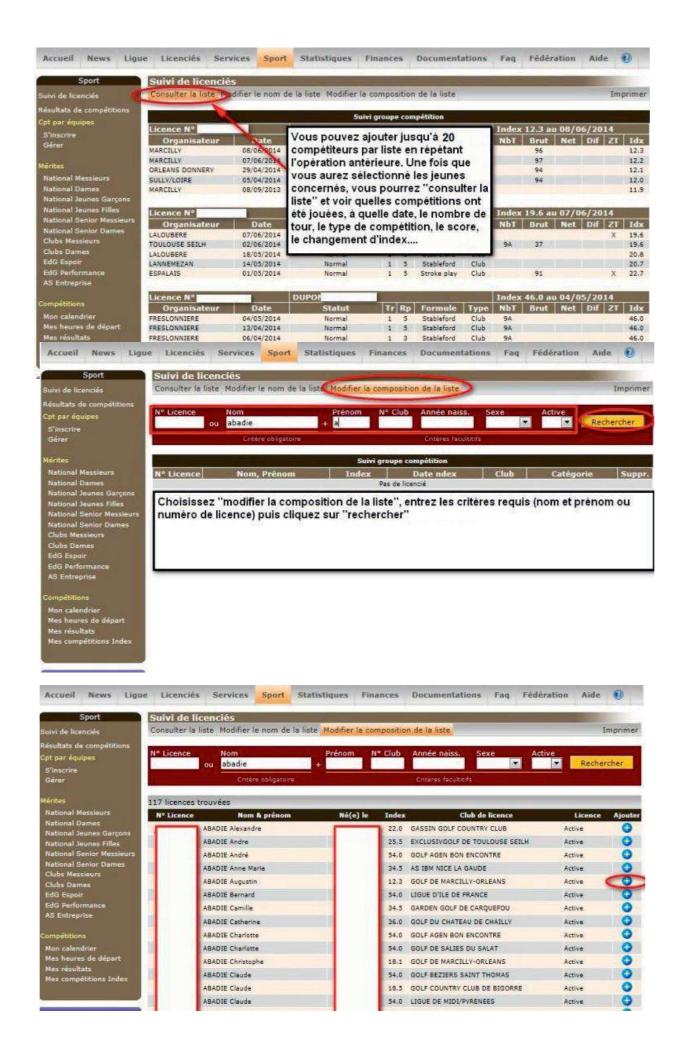
#### FICHE DE SUIVI SPORTIF DES JEUNES

	SUIVI ET PROGRESSION DES JEUNES – SAISON /									
Nom Prénom	Categorie   Stroke play		Drapeaux	ux obtenus	OPEN obtenu		Observations			
Nom Frenom	sportive	septembre	juin	septembre	juin	septembre	juin	septembre	juin	

#### TUTORIEL DE SUIVI SPORTIF DES JEUNES SUR EXTRANET







#### FICHE SUIVEUR DE PARTIE

La fiche ci-dessous rassemble toutes les informations nécessaires pour définir le rôle et les missions d'un suiveur de partie. Elle est à donner au suiveur.

## Le Comité d'épreuve vous remercie vivement d'accepter le rôle de Suiveur de partie

Vous êtes le garant du respect de l'étiquette. Vous devez intervenir sur tout manquement, le noter sur la fiche qu'on vous remettra et en rendre compte au Comité.

Vous n'avez pas de responsabilité dans le cours du jeu du point de vue règlementaire car vous êtes ni CADET\*, ni MARQUEUR\*, ni ARBITRE\*, ni membre du COMITÉ\*.

Questions	Réponses
Un parent golfeur peut-il être suiveur ?	OUI. Mais il ne peut pas suivre le groupe dans lequel se trouve son enfant. La règle est la même pour un proche de l'enfant.
De aut udénandu	Du comité d'épreuve qui organise et contrôle l'épreuve.
De qui «dépend» le suiveur ?	NB : il est indispensable de connaître les membres du Comité et de pouvoir les joindre sans difficulté (tél portable, talkie-walkie)
Qu'attend-on d'un suiveur ?	<ul> <li>donner à la partie un rythme convenable car il est impératif que chaque partie se suive sans écart</li> <li>s'assurer que tout se déroule dans un bon esprit (respect des autres, échanges verbaux, sécurité, recherche des balles, prise en charge et replacement du drapeau ; rituel de fin de partie)</li> <li>marquer des scores pour permettre de faciliter l'opération de recording si besoin est</li> <li>s'assurer que les enfants marquent leur score au trou par trou, sans toutefois perdre du temps au départ suivant au lieu de jouer</li> <li>Informer le Comité de tout problème supposé ou/et de tout incident rencontré</li> <li>ne pas aller sur les greens qui sont réservés aux joueurs</li> </ul>
De quel matériel a-t-il besoin ?	Crayon, fiche de suivi, canne siège, et selon les conditions météos, tenue de pluie, parapluie, pull, bonnet, gants ou lunettes de soleil, chapeau, crème protectrice, boisson
Que doit-il faire AVANT le départ ?	Se procurer : - la feuille de cadence de son groupe - un tél portable avec le numéro de l'arbitre et d'un autre membre du Comité - de quoi noter TOUT incident même mineur (que ce soit dans sa partie ou dans une autre) - une carte de jeu pour inscrire des scores lorsque le jeu le nécessite - un exemplaire du règlement de l'épreuve - un exemplaire des Règles Locales permanentes des épreuves fédérales ET - un exemplaire des Règles Locales spécifiques - le plan d'évacuation Être présent au départ 10 minutes environ avant l'heure prévue. Se présenter aux enfants et leur rappeler son rôle et ses prérogatives.
Que doit-il faire APRÈS la fin de la partie ?	S'assurer que chaque jeune salue et remercie les autres joueurs de sa partie avant de quitter le dernier green. S'assurer que les jeunes gagnent sans délai et ENSEMBLE la zone de recording ; les laisser y entrer sans le suivre. Attendre que l'opération d'enregistrement des scores soit terminée. N'intervenir qu'à la demande du responsable du recording. Rendre la fiche de prise de notes au responsable du secrétariat de l'épreuve.
	S'il y a un problème durant la partie,
Que doit-il faire et à qui doit-il s'adresser ?	Indiquer aux joueurs la raison pour laquelle il va appeler un membre du Comité ; noter les faits et attendre la réponse.
Avec un accompagnateur	Rappeler la règle à cette personne, noter l'incident sur sa fiche et appeler immédiatement un membre du comité.

Avec une procédure ou avec l'application d'une règle entre les joueurs	Conseiller aux joueurs de consulter le livret de règles et appeler un membre du Comité si le problème persiste ; MAIS NE PAS INTERVENIR.
À propos d'un score	Se faire expliquer le litige par les joueurs ; noter les faits sur la fiche et rapporter les faits au responsable de l'enregistrement des scores.
À propos du rythme de jeu	Faire accélérer le rythme de marche ENTRE les coups : c'est très souvent suffisant pour rattraper le temps perdu ! Essayer d'identifier le responsable et prévenir dès que possible un membre du comité. Vérifier le placement du matériel autour des greens. Inciter les enfants à se préparer AVANT leur tour et à être prêt (gant, tee, balle, CLUB) quand vient leur tour de jouer. Faire jouer dès leur tour de jeu.

\*COMITÉ : Le «Comité» est le Comité qui a la responsabilité de la compétition (dit Comité de l'épreuve)

\*CADET: Un «cadet» est une personne qui aide le joueur conformément aux Règles, y compris en transportant ou en manipulant les clubs du

joueur pendant le jeu.

\*MARQUEUR : Un «marqueur» est une personne désignée par le Comité pour consigner le score d'un compétiteur en stroke play. Il peut être un

co-compétiteur. Il n'est pas un arbitre.

\*ARBITRE : Un «arbitre» est une personne désignée par le Comité pour accompagner les joueurs afin de résoudre les questions de fait et d'appliquer

les Règles. Il doit intervenir sur toute infraction à une Règle qu'il remarque ou qui lui est signalée.

#### Fiche préparation du sac de golf

#### Compétences ciblées :

- Gérer en autonomie son heure de départ (en partie de reconnaissance et en compétition)
- Gérer son équipement

Matériel de golf	En cas de pluie	Alimentation & hydratation
Clubs au complet (propres)	Vêtements de pluie	Barres de céréales
Chaussures de golf (propres)	Parapluie	Eau
Balles (pour 3 tours)	Capuche du sac	Fruits secs
Tees	Serviette intérieure	Autres selon mon heure de départ (bananes, sandwich)
Gants (x2)	Gants de pluie	Fruits, compotes
Relève pitch		
Marque balle (x2)		
Serviette extérieure		
Activités annexes	Divers	Personnalisation
Crayon (x3)	Crampons en état	Ma licence fédérale
Marqueur indélébile	Pansements	Autorisation de prélèvement sanguin
Carnet de notes	Casquette	Vérification de mon heure de départ sur le tableau officiel
	Crème solaire	Lecture du tableau officiel
Basket et tenue de sport	Aspirine ou doliprane	

Cette petite fiche vous servira à ne rien oublier pour votre compétition. À terme, tout cela devra faire partie de votre «routine» de préparation à une épreuve (comme pour un coup de golf).

NB : N'oubliez pas ! Quelles que soient les circonstances tous ces éléments doivent être à votre disposition.

## LE RECRUTEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE DE GOLF

#### LE GOLF À L'ÉCOLE PRIMAIRE

#### Les intérêts éducatifs du golf à l'école :

Activité riche par la pratique d'activités motrices spécifiques et la démarche de formation du respect des autres et de l'environnement, le golf a sa place dans la programmation de l'Éducation Physique et Sportive de nos classes en trouvant sa justification dans le projet de la classe et/ou de l'école.

#### Mobilisation de ressources pour mieux réussir :

- Adresse, coordination, proprioception
- Motricité fine avec outil
- Réflexion, concentration

#### Accès à la citoyenneté :

- Construction de la règle et se conformer à la règle imposée
- Maîtrise de soi
- Respect des autres et de l'environnement

#### S'appuyer sur nos grands évènements golfiques

- Les Jeux Olympiques : le golf est à nouveau au programme des Jeux Olympiques dont les valeurs défendent notamment l'éducation par le sport.
- La Ryder Cup : 3<sup>e</sup> évènement sportif mondial, cette rencontre sportive majeure organisée en France en 2018, entre l'Europe et les États-Unis est présentée à travers un outil éducatif original et pluridisciplinaire.

#### Quelles démarches ? Qui fait quoi ?

#### 1) le Comité Départemental de golf et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)

Le CD de golf et la DSDEN s'associent au travers une convention pour permettre l'activité golf comme outil éducatif dans les écoles primaires du département pendant les cours EPS.

Le CD golf met à disposition des outils pédagogiques (le P'tit golf à l'école, un sac de matériel pédagogique, Mon carnet de Golf) propose une formation pour l'utilisation de ces outils aux conseillers pédagogiques EPS (CPC, CPD).

La DSDEN s'engage à relayer les propositions de formation aux conseillers pédagogiques et si besoin aux professeurs volontaires des écoles. Elle recense les écoles et gère la mise à disposition du matériel.

Cette convention départementale est une condition sine qua non au bon fonctionnement de la pratique du golf scolaire.

#### 2) L'USEP

Associée à la convention tripartite départementale, l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (USEP) aide à l'organisation et à l'encadrement des rencontres scolaires «interclasses» ou «inter écoles».

#### 3) Les écoles primaires

Les professeurs des écoles primaires doivent se rapprocher de leur Conseiller Pédagogique EPS pour l'organisation de la pratique du golf dans leur école et si besoin participer à une formation départementale. La DSDEN leur transmet la liste des golfs les plus proches acceptant de les accueillir pour la rencontre scolaire sur un vrai golf.

#### 4) Les clubs de golf

Les clubs volontaires pour accueillir une (ou plusieurs) journée(s) de fin de cycle et les rencontres scolaires se font connaître auprès de leur Comité Départemental qui transmettra l'information à la DSDEN.

NB : Dans l'intérêt du bon fonctionnement du golf scolaire et de la bonne utilisation des outils pédagogiques dont nous disposons, les clubs volontaires se font connaître auprès du CD golf et non directement à l'école de proximité.

#### La rencontre scolaire et la «passerelle en club»

La rencontre scolaire permet d'accueillir un grand nombre de jeunes au golf. Nous n'avons pas le droit de faire de la détection. En revanche, chaque élève peut recevoir le diplôme du drapeau vert.

Il est tout à fait possible de préparer un flyer avec les informations sur l'école de golf du club. Ce flyer est remis à l'enseignant qui pourra (ou pas) le distribuer à tous ses élèves.

Il est possible aussi de proposer à tous les élèves une journée extrascolaire : «la passerelle en club».

La «passerelle en club» est une action qui se déroule en dehors du cadre scolaire. Elle doit être destinée à tous les élèves qui ont fait un cycle golf. Le club est ici libre de l'organiser comme il le veut et de donner toutes les informations qu'il souhaite.

#### Les outils éducatifs

1) Le golf scolaire en cycle 3 et le sac pédagogique Le développement du golf scolaire au cours du cycle 3 peut être facilement réalisé à travers l'utilisation d'un livret pédagogique spécifique destiné à l'enseignant et d'un sac pédagogique pour mettre en place les jeux éducatifs proposés dans le livret.

#### 2) Mon carnet de golf : la «Ryder Cup» à l'école :

Destiné aux élèves de cycle 3, **Mon carnet de golf** est un outil pluridisciplinaire articulé autour des programmes de l'Éducation Nationale. Il permet de découvrir le golf et la Ryder Cup de manière ludique et originale par des exercices d'éducation physique et sportive, de sciences, d'anglais, de mathématiques, etc.





Histoire - Instruction civique & morale - Mathématiques - Arts visuels - Anglais - Français - Sciences - Géographie - EPS

Pour tous renseignements contacter: Pascale Soncourt - pascale.soncourt@ffgolf.org

#### L'aménagement des rythmes scolaires et l'activité golf

- Le temps des activités concerne le «périscolaire» :
  - Le temps de la pause «déjeuner» (au moins 1h30)
  - En fin de journée (15h30-16h30)
  - Ou de façon exceptionnelle sur une demi-journée de la semaine (après-midi).

#### Une adaptation nécessaire pour les clubs

• Une autre organisation pour l'école de golf

La plupart des clubs qui organisaient leur école de golf pour les enfants de moins de 11 ans le mercredi matin vont devoir trouver un autre créneau (fin de journée par exemple...). Par conséquent, le mercredi matin devient disponible pour des activités destinées à des publics différents.

#### • Se rapprocher des municipalités

Les clubs de golf, par l'intermédiaire de leur association sportive, devront s'intégrer au projet éducatif territorial (PEDT) patronné par les maires et conçu pour organiser les différentes activités du temps périscolaire.

#### Les orientations de la ffgolf

#### 1) S'investir dans le temps périscolaire pour répondre à un nouveau besoin :

Les clubs (les associations sportives) doivent être acteurs dans l'élaboration du projet éducatif territorial (PEDT) en travaillant étroitement avec la commune. Le golf doit faire partie des activités pratiquées dans le temps périscolaire. Pour cela il faut répondre à de multiples questions (en fonction des contraintes et possibilités locales) :

- Quel est le moment idéal ? Sur le temps du midi ou après 15 h 30 ?
- Quel encadrement ? Un animateur ? Un enseignant qualifié et agréé par l'Éducation nationale ? Un enseignant (Pro) de golf diplômé ? Un bénévole ?
- Quel est le financement ? La mairie peut utiliser son propre animateur ou éducateur, ou faire appel à un intervenant extérieur (le pro par exemple) qu'il rémunère.
- Où ? Au club ou à l'école, sur un terrain à proximité de l'école
- Quels enfants seront concernés ? Des classes entières, des groupes d'âge ou de niveau ?
- Déterminer si une activité à l'école est possible. À quel moment, où et dans quelles conditions.
- Participer à la concertation locale du PEDT menée par la commune.
- S'appuyer sur son Comité Départemental en cas de difficultés avec l'aide concrète d'un élu (responsable golf scolaire) ou d'un permanent (conseiller technique ou entraîneur départemental)

#### 2) Choisir son support pédagogique

En fonction des échanges avec la commune lors du PEDT (déplacements (ou non), proximité d'un golf (ou non), encadrement...), différentes possibilités de mise en place de l'activité golf peuvent apparaître. Dans ce cas, plusieurs options d'organisation pédagogiques de l'activité peuvent exister (cf tableau récapitulatif de mise en place de l'activité).

#### 3) Penser «l'accueil en club»

Quelle que soit la mise en œuvre choisie, la finalité de cette démarche est de pouvoir accueillir ces enfants «nouveaux pratiquants» au moins une fois dans le golf (où siège l'association sportive). Cette finalité est indispensable pour rendre pérennes les actions engagées dans le cadre de cette réforme

- Pour donner du sens à l'activité pour le jeune,
- Pour faire découvrir aux jeunes une nouvelle structure,
- Pour donner une chance à ces enfants de pratiquer cette activité en club,
- Pour permettre à l'association de valoriser son action et développer son école de golf.

Cette journée d'accueil dans la structure doit donc être pensée dès l'élaboration de la convention dans le cadre du PEDT, en suivant un protocole respectant les objectifs éducatifs et une pédagogie adaptée liés à l'activité golf (cf protocole d'organisation de la journée «accueil en club»).

#### Pour exemple:

- Pour jouer au golf, n'importe quel espace vert public fera l'affaire c'est facile, simple et GOLFIQUE
- Installer un parcours avec un départ et une cible pour chaque étape c'est facile, simple et GOLFIQUE

Lieu de pratique	Matériel pédagogique conseillé (en complément du livret "P'tit Golf à l'école")	Encadrement possible (ayant été formé au préalable par le Comité Départemental de golf)	Public visé et durée d'apprentissage conseillés	Temps d'apprentissage propice en relation avec la réforme	Objectifs pédagogiques prioritaires (compétence à acquérir en fin d'apprentissage) (en lien avec le livret pédagogique "Le P'tit golf à l'école")
Au sein de l'école (cours de récréation, salle de sport)	Mallette golf scolaire CP-CE1 (anciennement mallette "Eveil golfique" (cf site ffgolf))	Éducateur de la ville (ETAPS) ou animateur professionnel (BP APT)  animateur non professionnel (BAFA ou autre)  Pro (entraîneur du club)  Bénévoles du clubs (ASBC si possible)	CP-CE1 sur 1 trimestre (environ 10 séances)	Entre 12h et 13h30 ou entre 15h30 et 17h	Savoir contacter la balle* (utilisation et gestion du matériel) et assurer la sécurité  *construire les séances avec les jeux associer à ces objectifs dans le "P'tit Golf"
Sur un terrain multisports, un parc public, un terrain aménagé de mini-golf, un espace de Swin	Mallette golf scolaire CE2-3e (taille 75 cm pour CE2- CM1 taille 83 cm pour CM1- CM2)  (anciennement mallette "P'tit Golf" (cf site ffgolf))	Éducateur de la ville (ETAPS) ou animateur professionnel (BP APT) animateur non professionnel (BAFA ou autre) Pro (entraîneur du club) Bénévoles du clubs (ASBC si possible)	CE2-CM1 sur 1 trimestre (environ 10 séances avec 1 journée ou 1/2 journée sur un vrai golf en fin de cycle)	Entre 12h et 13h30 ou entre 15h30 et 17h	Savoir contacter et orienter*  (placement du corps dans l'espace et tête de club vers la cible)  et  organiser son déplacement en sécurité (relation avec les autres)  *construire les séances avec les jeux associer à ces objectifs dans le "P'tit Golf"
Sur un golf à proximité	Mallette golf scolaire CE2-3ème (taille 75 cm pour CE2- CM1 taille 83 cm pour CM1- CM2)  (anciennement mallette "P'tit Golf" (cf site ffgolf))	Éducateur de la ville (ETAPS) ou animateur professionnel (BP APT) Pro (entraîneur du club) Bénévoles du clubs (ASBC si possible)	CM1-CM2 sur 1 trimestre ou sur l'année (prévoir une journée d'animation/trimestre commune avec l'école de golf)	Sur l'année entre 15h30 et 17h ou pendant un trimestre sur 1/2 journée	Savoir contacter, orienter et doser*  (notion d'amplitude et vitesse de mouvement)  et  organiser son déplacement en sécurité tout en gérant son score  *construire les séances avec les jeux associer à ces objectifs dans le "P'tit Golf"

Ce tableau récapitulatif est intéressant dans le cadre d'un projet global partagé avec l'établissement et la mairie au sein du PEDT (Plan Éducatif Territorial).

Il correspond à une vision globale de pratique sur l'ensemble des classes et une progression sur plusieurs années.

Dans le cadre d'un projet ponctuel, il peut vous être difficile de respecter l'ensemble de ces points conseillés (lieu de pratique, catégorie d'âge...).

Dans ce cas, nous préconisons de vous rapprocher au plus près de ces préconisations. Le Conseiller Technique de votre région et le responsable golf scolaire de votre département sont là pour vous aider et donner du sens à votre projet, n'hésitez pas à les solliciter.

## COMMANDE DE DOCUMENTS ET DE MATÉRIEL

#### **COMMANDE DE PIN'S DRAPEAUX**

Les commandes des pin's drapeaux se font directement auprès de la ffgolf :

Tarifs:

Le pin's ffgolf drapeau vert : 2€ Les pin's PGA drapeaux Rouge, Bleu, Jaune, Blanc, Bronze, Argent et Or : 5€

Pas de commande minimum par couleur mais la commande totale devra comprendre <u>un minimum de 5 pin's</u> et être adressée, accompagnée du règlement par chèque (à l'ordre de la ffgolf), à :

Fédération Française de Golf Service Accueil / Logistique 68, rue Anatole France 92309 Levallois Perret Cedex

Si vous souhaitez régler par virement, merci de vous adresser directement au service Accueil / Logistique (accueil@ffgolf.org - 01 41 49 77 00)

#### COMMANDE DE DOCUMENTATION

Grâce aux services extranet de la ffgolf, les clubs peuvent commander gratuitement tous les documents utiles au fonctionnement de leur école de Golf.

- Le diplôme du drapeau vert
- Le livret «Débuter le Golf» (ex «Jouer au golf»)
- Le dépliant «Le Golf, un jeu, un sport»
- L'essentiel des Règles de golf (ex «Les bons plis du golf»)
- Le livret «Le baby golf» (ex- «Tout p'tit golf en club»)
- «Le Golf, un jeu d'enfants» (128 p.)

Pour cela, le club doit se rendre sur le service extranet avec ses codes (https://xnet.ffgolf.org) ; puis dans l'onglet «Services» ; puis sur la gauche «demande de fournitures». L'accès est alors ouvert directement sur le fournisseur de la ffgolf STACI et tous les documents utiles sont accessibles en commande.

En cas de difficultés pour passer commande, le club peut s'adresser au service «logistique» de la ffgolf : ffgolf@ffgolf.org

#### LE SAC PÉDAGOGIQUE ÉCOLE DE GOLF - ffgolf

#### CONTENU DU SAC PÉDAGOGIQUE

- 2 Ballons rugby mousse
- 2 Ballons handball mousse
- 2 Dés en mousse
- 6 Mini Javelots (VORTEX)
- 5 Cordes à sauter 2,3 m
- 9 Flèches en PVC bleu
- 9 Flèches en PVC rouge
- 2 Sets de 12 marquages au sol
- 1 Lot de 12 cerceaux plats (35,50,60)
- 6 Disques volants («frizbee»)
- 2 Battes Baseball initiation mousse
- 4 Bases à picot (lentilles)
- 2 Échelle de rythme simple 2m x 40cm ( 5 barreaux)
- 10 Piquets de slalom Pro en 30 cm avec pointe PVC
- 10 Piquets de slalom Pro en 100 cm avec pointe PVC
- 50 Balles mousse alvélolée jaune
- 1 Lot de 10 rotules orientables
- 10 Cônes multifonctions PRO 35cm
- 1 Set de plots MULTIMARKER (x40)
- 2 Élastiques EXERBAND 7kg
- 2 Élastiques EXERBAND 10kg
- 1 Medecin Ball 1kg
- 1 Sac de transport à roulettes 100 x 50 x 50





Le bon de commande «Casal Sport» est également disponible sur extranet et sur internet.

## **CONTRATS ET CONVENTIONS**

Il est important de définir le rôle et les missions de chacun pour toute intervention dans le monde privé. Nous mettons en avant, dans une convention type présentée ci-dessous, un article sur l'école de golf.

#### EXEMPLE DE CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION SPORTIVE ET LA STRUCTURE PRIVÉE

	ENTRE			
		dont le siège social est		,
représer	ntée par	, directer	ur général,	
et		, directeur du site		
	Ci-après dénommée, l'Expl	oitant		
	ET			
L'Associ	iation Sportive du Golf de		Association loi 1901, dont les statu	ts ont été déposés auprès de la
Préfec	cture	le		
Représ	sentée par son Président,			
	Ci-après dénommée, l'Asso	ociation		
		est gestionnaire du Golf	de	, (ci-après le Golf)
L'Associ	iation Sportive du golf		a pour objet de collaborer à l'organisation	on de la vie sociale et sportive
golfiqu	e sur le golf de			
en liaiso	on avec la société d'exploitation du	Golf de	,	
et est a	affiliée à la Fédération français	se de golf sous le numéro		
Dans le	but commun de développer la prati	que sportive du golf, par la mise	en œuvre d'un Projet sportif commun sur le	golf de
les parti	es se sont rapprochées afin de fixe	er ainsi que ci-après, les relations	s entre elles.	
	Article 1 - Objet			
	Article 2 - Locaux-Afficha			
Mise à	disposition			
	sibilité			
Respo	onsabilité			
	au d'affichage			
	stations particulières			
	Article 3 – Licences et cotis	sations		

#### Article 4 - École de golf

#### La structure gestionnaire s'engage à :

- Libre accès sur le parcours (drapeau et repères) pendant et hors école de golf à condition de réserver
- Utilisation libre des zones d'entraînement jetons de practice (gratuité totale ou partielle sous condition)
- Possibilité d'organiser des compétitions au profit de l'AS (exemples : Grand Prix, Grand Prix « Jeunes », championnat du club, fête de l'AS...)
- Subventions pour des déplacements d'équipes jeunes
- Organisation de journées découvertes pour les jeunes

#### En contrepartie, l'Association Sportive s'engage :

- Encadrement des jeunes sur le parcours par les bénévoles de l'AS en dehors des horaires de cours encadrés par le professionnel
- Organisation des animations par les bénévoles de l'AS (Carnaval, Noël, Halloween, fête de l'école de golf...)
- Organisation des évaluations drapeaux
- Accompagnement des jeunes par les bénévoles de l'AS lors des épreuves fédérales départementales, régionales et nationales
- Aide à l'organisation de journées découvertes

#### **Article 5 – Compétitions et manifestations**

Calendrier
Gestion des compétitions
Droits de compétition
Sponsors
Prix de compétition

	Article 6 - Participation financière		
	Article 7 – Durée de la convention		
	Article 8 – Résiliation		
	Article 9 – Litiges		
Fait	à,	Le	
Le Di	recteur du Golf représentant la structure pri	vée	
Le Pr	ésident de l'Association		

**ENTRE** 

Ce modèle est établi à titre informatif et ne peut engager la responsabilité de la ffgolf. Nous vous conseillons de faire valider par votre conseiller juridique la rédaction de vos contrats de travail.

## CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE INTERMITTENT

Le Golf de		(forme)	
		(n°SIR	EN)
		, représenté par,	,
agissant en qualité de		,	
(ci-après dénommé «Le Golf d	le	<i>»)</i> ,	
	D	D'une part,	
<u>ET</u>			
Madame/Monsieur	, d	de nationalité française (ou de nationalité étrangère, titulaire de la ca	irte
		a sécurité sociale sous le n°	
né le	, à	demeurant	,
(ci-après dénommé(e) «Madar	me/Monsieur	»),	
	D,	'autre part,	
ARTICLE 1 – ENGAGEMENT			
Le Golf de	engage M	ladame/Monsieurda	ans
le cadre d'un contrat à durée	indéterminée intermittent à c	compter duen qualité de monite	eur
de golf, statut	(Ouvrier, Emp	oloyé, Technicien, Agent de Maîtrise), groupe de la grille	de
classification, selon les termes	et conditions ci-après exposés	es, sous réserve des résultats de la visite d'information et de prévent	ion
de la médecine du travail.			
		s titulaires du BP JEPS option golf ou du BEEE1 en période de po nement inférieure à 2 ans et exerçant sous une autorité est le groupe	
Le Golf de	appliqı	ue la convention collective nationale du Golf et ses avenants.	
		e a été remise à l' <i>URSSAF</i> de	

## ARTICLE 2 - DÉCLARATIONS PRÉALABLES Madame/Monsieur......justifie être titulaire d'un diplôme ou certificat de qualification lui permettant d'enseigner la pratique du golf, conformément aux dispositions la Loi 03-708 du 1er août 2003, et déclare avoir effectué à ce titre une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de....., dont une copie sera annexée au présent contrat et sera affichée dans les locaux conformément aux dispositions du Décret 93-1035 du 31 août 1993, avec le récépissé de déclaration à l'autorité administrative conformément aux dispositions notamment des articles L. 212-1 et suivants, R. 212-85, A 212-176 et suivants du Code du sport. Il s'engage à présenter, sur demande de l'autorité administrative, un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement, datant de moins d'un an. Toute fausse déclaration ou non respect de ces obligations entraînera immédiatement et de plein droit la résiliation du présent contrat sans préavis ni indemnités. ARTICLE 3 - DURÉE - PÉRIODE D'ESSAI Le présent contrat est conclu pour une période indéterminée dans un cadre intermittent. Toutefois, il ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de \_\_\_\_ mois (se reporter à l'article 4.2.2. de la CCN Golf). Durant cette période, chacune des parties pourra mettre fin au présent contrat sans indemnité en respectant le délai de prévenance prévu à l'article 4.2.2.3 de la convention collective. Le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'expiration de ladite période d'essai. Cette période d'essai pourra, le cas échéant, être renouvelée une fois d'un commun accord entre les parties. ARTICLE 4 – LIEU DE TRAVAIL Madame/Monsieur exécutera ses fonctions au sein du Golf de sous la responsabilité de , ou de toute autre personne qui pourrait lui succéder. effectuer des déplacements, ce que Madame/Monsieur ......accepte expressément. Madame/Monsieur.....sera remboursé de ses frais sur présentation des justificatifs appropriés conformément à l'article 14 du présent contrat. pourra fixer en un autre lieu le centre de ses activités, sans que cet éventuel déplacement puisse constituer une modification du présent contrat de travail et ouvrir droit à une indemnité quelconque.

#### ARTICLE 5 – MISSIONS

Madame/Monsieur ......exercera principalement les missions suivantes :

- Encadrement, animation, initiation, perfectionnement et entrainement des jeunes de l'école de golf,
- Encadrement et organisation, ponctuellement, de stages des jeunes de l'école de golf,
- Suivi et accompagnement des équipes de l'école de golf.

Il pourra être amené à accompagner les participants lors des différents déplacements

#### Option:

Madame/Monsieur.....est informé(e) que, dans le cadre de ses missions, elle/il sera amené(e) à véhiculer de jeunes joueurs dans le cadre de leurs participations aux différentes compétitions.

Elle/II participera également et en tant que de besoin, aux réunions de l'Association Sportive ainsi qu'à l'élaboration du contenu

pédagogique de l'école de golf. Elle/II pourra également être amené(e) à effectuer des tâches occasionnelles, par exemple, l'organisation des compétitions, l'accueil de joueurs, le secrétariat ou tout autre tâche en lien avec la vie du Club et ce, sans que ce dernier ne puisse s'y opposer. Cette liste n'est pas limitative. Il effectuera ses missions conformément à la politique sportive et pédagogique fixée par le Club, communiquée par la direction du Golf (ou le responsable de l'enseignement). Par ailleurs, il est expressément convenu que les missions décrites ci-dessus sont susceptibles d'évolutions et/ou modifications pour prendre en compte les besoins et décisions du Golf de .....sans que ces évolutions et/ ou modifications soient susceptibles de constituer une modification d'un élément essentiel du présent contrat. **ARTICLE 6 – RÉMUNÉRATION** 6.1 En contrepartie de son activité, Madame/Monsieur......percevra une rémunération calculée sur la base horaire brute de......£uros correspondant à sa qualification et en fonction du nombre d'heures de travail effectuées dans la période de travail considérée. Ce montant inclut les congés payés. Variante en cas de lissage de la rémunération La rémunération de Madame/Monsieur.....est fixée pour l'année à la somme brute de ......€uros correspondant à la durée minimale annuelle de travail et à sa qualification. Une somme égale au 1/12 de cette rémunération annuelle sera versée à Madame/Monsieur chaque mois. Ce montant inclut les congés payés. 6.2 Madame/Monsieur...... bénéficiera également du versement de la prime d'ancienneté prévue par la convention collective et notamment. 6.3 Les cotisations de Sécurité Sociale sont versées à l'URSSAF de .......sous le numéro ARTICLE 7 - DURÉE ET HORAIRES DU TRAVAIL 7.1. Durée et répartition du travail Le présent contrat comportera une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées, à raison d'une durée de travail minimale de heures travaillées par an. Cette durée minimale sera atteinte par l'addition des périodes de travail qui alterneront avec les périodes de non travail.

Les périodes de travail seront les suivantes :

1 <sup>re</sup> période de travail : jours du	_ au,
2e période de travail : jours du Etc.	_ au,
À l'intérieur de ces périodes de travail, la répart	tion des jours et heures de travail sera la suivante :

7.2. Modification de la répartition du travail
Il est expressément convenu que, sous réserve d'un délai de prévenance de 7 jours ouvrés minimum, cette répartition des périodes et heures de travail pourra être modifiée soit pendant la période d'essai, soit ultérieurement, ce que Madame/Monsieur reconnaît et accepte expressément. Ce délai peut être réduit à 3 jours en cas de circonstances
exceptionnelles et avec l'accord du salarié.
7.3. Dépassement de la durée annuelle
La durée annuelle prévue au contrat ne pourra être dépassée qu'avec l'accord du salarié. En tout état de cause les heures dépassant la durée annuelle minimale fixée au contrat ne pourront excéder le tiers de cette durée sauf accord avec le salarié.
En dehors des périodes de travail, le présent contrat sera suspendu et Madame/Monsieur ne percevra aucune rémunération.
Variante en cas de lissage de la rémunération
En dehors des périodes de travail, le présent contrat sera suspendu mais la rémunération de Madame/Monsieur sera lissée et cette/ce dernier continuera de percevoir son salaire.
Pour la détermination des droits liés à l'ancienneté, les périodes non travaillées seront prises en compte en totalité.
ARTICLE 8 – TRAVAIL LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS
Conformément à l'article 5.6.1 de la convention collective et aux contraintes liées à l'organisation du travail, il est rappelé que les samedis, dimanches et jours fériés sont considérés comme des journées habituelles de travail.
La rémunération de Madame/Monsieur a été négociée afin de prendre en compte cette contrainte spécifique liée à toute activité de sport et de loisir et plus particulièrement à celle du golf.
<u>Alternative</u>
Le dimanche est le jour de repos hebdomadaire prévu par le présent contrat.
Conformément à l'article 5.6.2 de la convention collective, Madame/Monsieur
Dans cette hypothèse, les heures supplémentaires effectuées par Madame/Monsieurseron payées avec une majoration de 100%.
ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DU REPOS HEBDOMADAIRE
Le repos hebdomadaire sera attribué conformément aux dispositions de l'article 5.5 de la convention collective.
ARTICLE 10 – CONGÉS PAYÉS
Madame/Monsieurbénéficiera des congés payés, conformément à la législation en vigueur.
La période de congés de Madame/Monsieur sera déterminée d'un commun accord
avec le Golf de, compte tenu des nécessités du service.
ARTICLE 11 - RETRAITE - PRÉVOYANCE - MUTUELLE
Madame/Monsieur sera affilié à la Caisse (adresse)
pour la partie complémentaire frais de santé et àpour la prévoyance,

(adresse).

			retraite,
	(adresse), pour la	partie retraite complémen	taire.
La quote-part salariale de	cotisations à ces régimes	s sera prélevée sur ses rémuné	rations.
ARTICLE 12 - ABSENCE	S		
·		ersonne la remplaçant.	devra solliciter une autorisation de
Si celle-ci est due à un ca Collective, c'est-à-dire c		a prévenir l'employeur dans les	délais et conditions prévus par la Convention
Ces dispositions sont égal	ement applicables en cas	de prolongation de l'arrêt de tr	avail initial.
ARTICLE 13 - SECRET I	PROFESSIONNEL - COM	NFIDENTIALITÉ	
ainsi qu'à ne pas utiliser d elle/il aura eu connaissanc	irectement ou indirecteme e en sa qualité de	ent des informations ou renseig	nmuniquer, faire divulguer ou faire communiquer, nements confidentiels de toutes natures, dont oncernant notamment les données techniques, olf deen
		devra faire ses n informations comportant des in	neilleurs efforts pour s'assurer qu'aucun tiers formations confidentielles.
		ret professionnel est valable tar que l'information concernée de	nt pendant la durée d'application du présent meurera confidentielle.
Par ailleurs, Madame/Mon	sieur	s'engage à ro	emettre sans délai au Golf de
	•	•	session relatifs à l'activité du Golf et ce, nde du Golf de
ARTICLE 14 - REMBOUF	RSEMENT DE FRAIS		
au sein du Golf de			ent, conformément aux procédures en vigueur astificatifs appropriés et après approbation, de exercice de ses fonctions.
ARTICLE 15 : RUPTURE	DU CONTRAT		
En cas de rupture du présent contrat, les délais de préavis et les différentes indemnités dues au salarié, sauf faute grave ou faute lourde, seront ceux prévus par la Convention Collective ou la loi selon la disposition la plus favorable.			
ARTICLE 16 : Cadeaux, a	vantages ou accessoires	venant d'un tiers	
	de tiers, des cadeaux, av	vantages ou accessoires quel	nt à ne jamais recevoir ou accepter pour son conques d'une personne externe au Golf deserait en contact dans
le cadre de ses fonctions.			

Tout manquement à cette règle est susceptible d'être sanctionné.

## ARTICLE 17: OBLIGATION DE LOYAUTÉ Madame/Monsieur ...... est tenu, pendant l'exécution de son contrat de travail, a une obligation générale de loyauté envers le golf. Cette obligation interdit à Madame/Monsieur......tout acte, durant la période de son contrat, contraire aux intérêts du golf. Madame/Monsieur......a a notamment un devoir de réserve vis-à-vis des tiers extérieurs au golf (médias, partenaires, etc.). **ARTICLE 18 : PARIS EN LIGNE** (en cas d'organisation de compétition professionnelle par le club) Madame/Monsieur ......ne pourra engager à titre personnel directement ou par personne interposée des mises sur des paris sur toute compétition professionnelle féminine ou masculine de golf organisée sur le territoire français ainsi que communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de sa profession ou de ses fonctions et qui sont inconnues du public. ARTICLE 19 : PERMIS DE CONDUIRE (si le salarié effectue des déplacements dans le cadre de ses missions) Madame/Monsieur ...... pourra être amené pour la réalisation de ses missions à conduire un véhicule. La détention d'un permis de conduire constitue donc une condition nécessaire et obligatoire. Madame/Monsieur devra transmettre une copie de son permis de conduire en cours de validité au service du personnel. II / Elle s'engage à respecter le Code de la Route et à informer le Golf de toute infraction ayant donné lieu à contravention ou procès-verbal et commise dans le cadre de ses missions. Il/Elle devra faire part immédiatement au Golf de toute suspension ou retrait de son permis de conduire. ARTICLE 20 : CUMUL D'ACTIVITÉS Madame/Monsieur... pourra cumuler son emploi au sein du Golf avec un autre emploi à condition d'en informer le Golf si cet emploi concerne la même branche d'activité. Pour un emploi dans une autre branche d'activité, aucune information préalable ne sera requise. Madame/Monsieur .....reconnaît avoir quitté son précédent emploi libre de tout engagement, y compris de non-concurrence.

Le présent contrat annule et remplace tout écrit antérieur intervenu entre les parties

Fait à,

Le

en deux exemplaires originaux dont un remis à chaque partie,

Madame/Monsieur

Le Golf de

Madame/Monsieur

Directeur

<sup>\*</sup>signature précédée de la mention «lu et approuvé, bon pour accord»

<sup>\*</sup>Parapher chaque page.

#### **DOCUMENTS DIVERS**

#### LA TROUSSE DE SECOURS

#### L'armoire à pharmacie

- L'armoire à pharmacie doit être inaccessible pour les enfants (fermée à clef).
- Elle sera située si possible près d'un point d'eau où seront placés :
  - Du savon de Marseille (liquide de préférence)
  - Des essuie-mains jetables
  - Une poubelle munie de sac plastique avec lien de fermeture
- Une attention particulière doit être portée à la date de péremption des produits
- Matériels pour les soins (armoire à pharmacie)
  - Savon de Marseille liquide
  - Serviettes à usage unique
  - Une bande crêpe et bandes extensibles
  - Doses de sérum physiologique pour bain oculaire
  - Épingles de sûreté.
  - Gants à usage unique
  - Petite poubelle/sac plastique
  - Pince à échardes
  - Paire de ciseaux
  - Thermomètre frontal
  - Coussin réfrigérant
  - Chlorhexidine aqueuse Gilbert à 0,05% = 1 boîte de dosettes à usage unique
  - Compresses individuelles stériles (petit et grand modèle)
  - Pansements adhésifs hypoallergiques de différentes tailles
  - Tisanes, sucre
  - 1 couverture de survie
  - 1 lampe de poche
  - 1 aspi venin
  - Crème contre les ecchymoses
  - Crème solaire haute protection
  - Crème contre les brûlures

Pour l'utilisation des crèmes, vérifier les éventuelles allergies sur la fiche sanitaire.

#### La trousse de secours à emporter en sortie

- Sacs plastiques
- Gel hydro alcoolique
- Gants à usage unique
- Pince à échardes
- Chlorhexidine agueuse Gilbert à 0,05% en dosettes à usage unique
- Compresses individuelles stériles (petit modèle)
- Pansements adhésifs hypoallergiques de différentes tailles
- Une bande crêpe
- Sparadrap
- Sucre
- 1 aspi venin

Il est important que les trousses contiennent : les numéros d'appel d'urgence et les consignes sur la conduite à tenir en cas d'urgence

#### Quelques situations d'urgence simple

#### · Plaies simples:

- Se laver les mains à l'eau et au savon de Marseille.
- Mettre les gants à usage unique.
- Nettoyer la plaie et son pourtour de l'intérieur vers l'extérieur, savonner, rincer, sécher.
- Désinfecter avec une solution antiseptique et des compresses stériles.
- Couvrir si nécessaire d'un pansement, laisser à l'air le plus possible.

#### • Morsure:

- Toute morsure d'animal est dangereuse : consulter obligatoirement un médecin.

#### • Morsure de vipère :

- Allonger la victime, alerter les secours.
- Aucun geste : pas de garrot, pas de succion, pas de sérum... Ne rien faire boire.
- Seul l'aspivenin peut éventuellement être utilisé mais ne doit pas retarder l'appel des secours.

#### Saignement de nez :

- Faire asseoir l'enfant, tête penchée en avant.
- Faire moucher, comprimer la narine qui saigne avec le doigt pendant 10 minutes montre en main.
- Ne jamais allonger la victime, ne jamais faire pencher la tête en arrière (risque de vomissements et gêne à la formation du caillot)

#### • Brûlures :

- Toujours refroidir la peau, au plus vite, à l'eau courante la plus froide possible pendant au moins 5 minutes.
- Ne pas percer les cloques s'il y en a.
- Contacter les secours.

#### • Proiection dans I'œil:

- Si poussière, insecte... : rinçage oculaire au sérum physiologique.
- Si projection d'un produit chimique, rincer abondamment l'œil ou les yeux sous l'eau courante pendant 10 minutes et appeler les secours avec les références du produit.

#### • Inaestion de produit toxique :

- Ne pas faire boire, ne pas faire vomir.
- Asseoir la victime au sol.
- Identifier le produit en cause et alerter les secours.

#### • Coup de chaleur et insolation :

- Mettre au frais ou à l'ombre, dévêtir, rafraîchir avec des linges imbibés d'eau.
- Prendre la température et adapter la conduite à tenir en fonction.
- En cas de « petits bobos » (plaies, morsures, brûlures...penser à revérifier la vaccination antitétanique).

En cas d'appel des secours, prendre le temps de répondre à toutes les questions posées par le régulateur et ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité.

## Exemples de fiches babygolf

Points à relier

